

CHARTRE D'UTILISATION DU LOGO



Le logo de la ville d'Ussel est mis à disposition des associations, organismes et structures bénéficiant du soutien de la ville.

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale ».

La ville d'Ussel est donc vigilante à l'utilisation qui en est faite de son logo.

Chaque support de communication utilisant le logo doit être validé par le service communication de la ville avant sa diffusion.

Pour apposer le logo de la ville d'Ussel sur vos éditions papiers et numériques, **vous devrez demander l'autorisation préalable de faire apparaître le logo sur vos affiches, plaquettes ou encore flyers.**

Utilisation du logo de la ville sur vos supports de communication

Le logo devra être parfaitement lisible.

Vous devrez respecter sa taille minimale : 11 mm |  25 mm

Toute modification du logo original est interdite :

- ▶ les couleurs ne doivent pas être modifiées,
- ▶ le logo ne devra pas être utilisé avec un effet (contour, dégradé, ombre portée, effet de matière etc.),
- ▶ le logo ne devra pas être déformé ou subir de rotation,
- ▶ aucun élément du logo ne pourra être modifié, remplacé ou supprimé.

L'utilisation du logo sans fond doit être utilisé avec précaution et ne doit en aucun cas rendre sa lecture difficile.

Les formats à votre disposition

Le service communication met à votre disposition plusieurs formats afin de faciliter la création et l'impression de vos supports.

- ▶ JPEG : Format standard le plus répandu et le plus utilisé,
- ▶ PNG : Format qui gère la transparence ; à utiliser si vous souhaitez mettre le logo sur un fond de couleur,
- ▶ PDF vectorisé : format qui conserve les caractéristiques vectorielles.

Service communication

Hôtel de Ville
26 avenue Marmontel
BP 63 - 19208 Ussel cedex

05 55 46 54 00
communication@ussel19.fr

Le service communication de la ville d'Ussel se tient à votre disposition pour toute demande d'informations.